

Les ressources de la personne handicapée

- ▶ L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- ▶ le Complément de Ressources (CPR ou complément d'AAH)

L'AAH

- ▶ Prestation financière forfaitaire et différentielle (« minimum social »)
- ▶ Peut accompagner une activité professionnelle réduite
- ▶ Critères de déficience
 - 80% d'invalidité (barème spécifique)
 - à partir de 1/10 en bilatéral (AT:80 DC:65)
 - de < 1/20 et 2/10 (AT:75 DC:60)
 - CV concentrique < 10° taux de 70 à 80%
 - de 50 à 80% d'invalidité et des restrictions substantielles à se procurer un emploi

Le complément d'AAH

- ▶ Prestation financière forfaitaire destinée aux personnes plus lourdement handicapées 179 €
- ▶ Critères
 - AAH à taux plein
 - logement autonome
 - 80% d'invalidité
 - moins de 5% de capacité au travail (*quasi inemployabilité*)

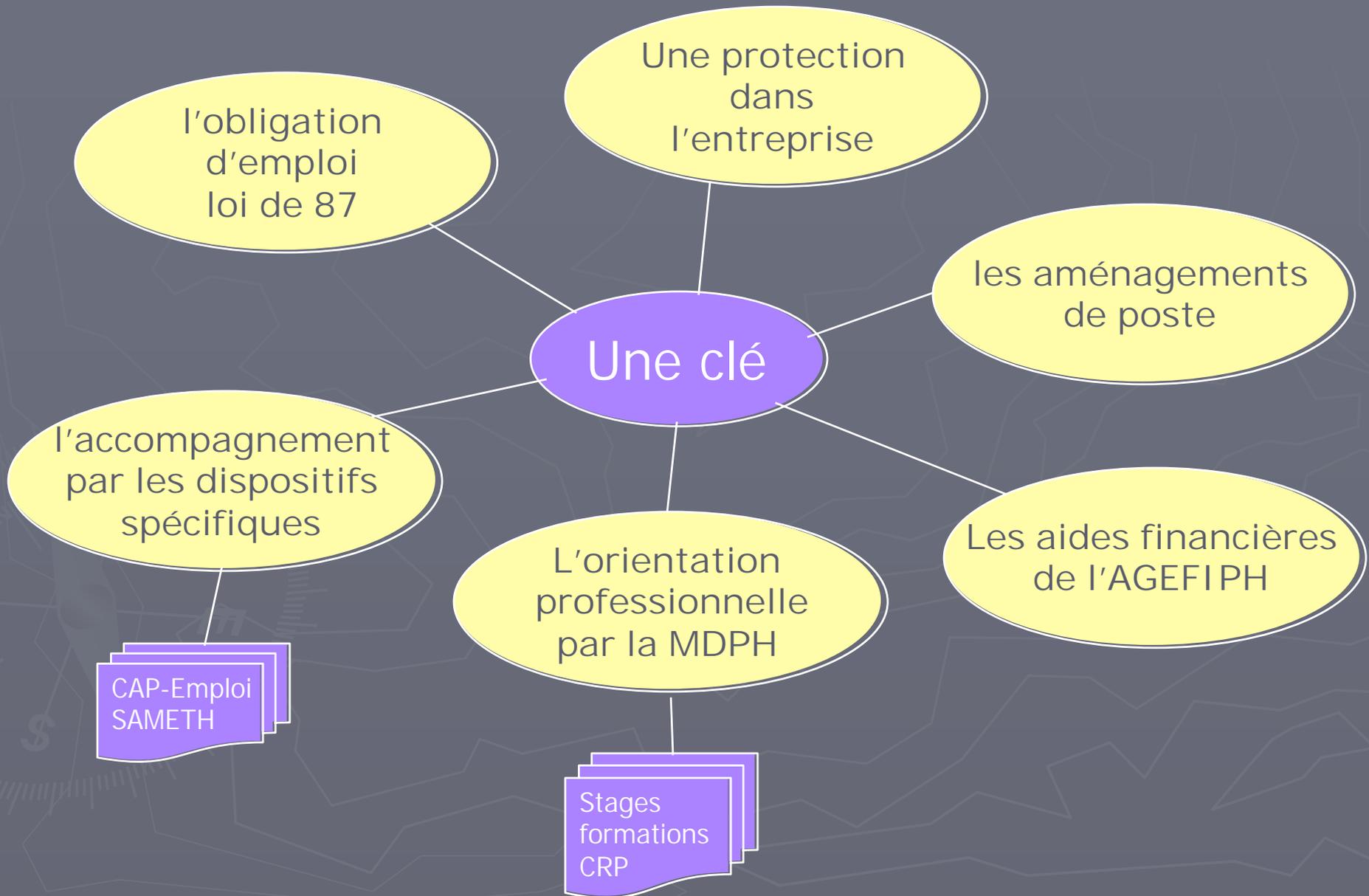
l'insertion professionnelle des personnes handicapées

- ▶ Les dispositifs de droit commun
- ▶ Un élément central:
la reconnaissance de la qualité de travailleur
handicapé: RQTH

La RQTH

- ▶ une définition ambiguë
possibilités... **effectivement réduites...**
- ▶ des situations multiples, complexes, très différentes dans leur gravité et pourtant donnant toutes le même résultat: la RQTH

Bénéfices de la RQTH



Les aides financières pour les travailleurs handicapés

- ▶ Les aides « AGEFIPH »
 - la **garantie de ressources** des TH (anciennement abattement de salaire)
 - aides au contrats de professionnalisation ou d'apprentissage??
 - prime à l'insertion professionnelle
 - **financement d'AVP** (auxiliaire de vie professionnelle)
 - **aménagement de poste**
 - bilans professionnels divers bilan d'ambiance...
 - aides à la mobilité **transport**, permis de conduire, aménagements de véhicules, hébergement pour formation ou stage...
 - **aide à l'accessibilité**

tarifs PCH

(pour la déficience visuelle)

► AT inscrites dans LPPR (code L165-1 ss)

-aides visuelles optiques

* loupes (30,48- 7,62)

* système à vision microscopique (228,65-45,73)

* système à vision télescopique de près (228,65-76,22)

* système à vision télescopique de loin (152,44-76,22)

- aides visuelles électroniques

* loupe, système agrand. location hebdo (4,57-4,57)

* loupe, système agrand. (2000-762)

tarifs PCH

(pour la déficience visuelle)

► AT non inscrites dans LPPR (code L165-1 ss)

-aides à la communication, à l'information et à la signalisation

* lunettes et lentilles pour agrandissement (20)

* lunettes à prisme ou lunettes pour lire couché (20)

* systèmes vidéo-agrandisseurs (2000)

* machines à lire (2000)

- dispositifs de sortie pour ordinateurs, machines à écrire, et équipements électroniques)

* dispositifs de sortie-synthèse vocale (700)

* logiciels de sortie (500)

tarifs PCH

(pour la déficience visuelle)

- ▶ AT non inscrites dans LPPR (code L165-1 ss)
 - machines à écrire et de traitement de texte
 - * machines à écrire (parlante, braille...)(400)
 - aides pour dessiner et écrire
 - * tableaux pour écrire (100)
 - * dispositifs électroniques portables pour prise de note en braille (2800)
 - autres aides non prévues par ailleurs (75% du prix d'achat)

tarifs PCH

(pour la déficience visuelle)

- ▶ Aménagement du logement (AGEFIPH > lieu de travail)
100% de 0 à 1500 euros)
50% au-delà
- ▶ Surcoût transport
 - véhicule particulier: 0,50 euros par Km
 - autres moyens: 75% des surcoûts
- ▶ Charges exceptionnelles non inscrites en LPPR
 - ex: entretien réparation 75% du coût

après analyse

Le poste peut-être maintenu

Aménagem.
de poste

aides
techniques
à la
personne

aides
financières

accessibilité
dans
l'entreprise

Aides
aux
transports

agéfiph
employeur

Assur.
sociale
PCH

l'AAH
l'aide
au poste

agéfiph
employeur

Agéfiph
PCH
transp
adaptés

après analyse

Le poste ne peut-être
maintenu

procédure de
reclassement
professionnel

agéfiph
employeur
sameth
MDPH

RQTH
bilans
formations
accompag.

Le licenciement
pour inaptitude
réforme
invalidité

MDPH
Ass.Maladie

Invalidité AAH
les revenus
de substit.



Les déficiences

- ▶ Déficiences: problèmes des fonctions organiques ou des structures anatomiques sous forme d'écart ou de perte
- ▶ permanentes , temporaires, stables ou fluctuantes
- ▶ elles sont indépendantes de la cause plusieurs pathologies ou accidents peuvent ne donner qu'un seul type de déficience
- ▶ une pathologie ou un évènement accidentel peuvent donner plusieurs type de déficience

Des situations multiples

- ▶ Présence d 'une déficience sans limitation d 'activité
- ▶ limitation d 'activité ou de participation sans déficience ou baisse des capacités
- ▶ limitation des capacités et aucun problème de performance
- ▶ limitation d 'activité qui va entraîner une aggravation des déficiences

La définition légale du handicap

- ▶ « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement, par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant

Le contentieux de la CDAPH

- ▶ Le recours gracieux et la procédure de conciliation
- ▶ Le recours contentieux devant le TCI AAH, CI, Pla, PCH
- ▶ Le recours contentieux devant le TA RTH et ORP, carte de stationnement
- ▶ Le recours de deuxième niveau: CNI et cours administrative d'appel
- ▶ Recours de troisième niveau: conseil d'état
- ▶ Autre: juridictions européennes

Un problème de santé publique

(la difficile connaissance du nombre des personnes handicapées en France)

- ▶ des sources multiples avec des critères d'entrées différents
 - Enquête HID de l'INSEE 1998 – 2001
 - Enquêtes ES de la DDASS (établissements et services)
 - Statistiques d'activité de la CDES et de la COTOREP puis de la MDPH
 - Enquêtes du ministère de l'Education Nationale
 - Enquêtes de la DARES du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
 - Les systèmes de protection sociale : CNAMTS, CNAF, MSA...
 - Des organismes : CERDES, CREAM, CTNERHI, DREES, INSERM, ORS